

UN GROUPE et des établissements DE MIEUX EN MIEUX INSÉRÉS DANS LEUR ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL



La constitution de Korian va de pair avec sa reconnaissance par son environnement professionnel à tous les niveaux : national, régional et local.

Korian a une ancienne tradition de relation avec les tutelles: dès 2003, il a été dans les premiers à demander le conventionnement des EHPAD.

Il a la volonté de jouer le jeu des conventions, de créer avec les tutelles un partenariat qui s'appuie sur son expérience de terrain et sur une politique de transparence.

MONTER DES PROJETS avec Les tutelles

L'organisation mise en place en 2008 facilite d'ailleurs ces relations, les directeurs régionaux devenant les interlocuteurs uniques des autorités de tutelle médico-sociales et sanitaires localement. Korian fonde sa coopération avec les tutelles sur une relation de vérité et de transparence : la qualité des évaluations fournies, objectives et détaillées, et le travail d'homogénéisation des documents d'information qui leur sont remis témoignent d'une logique de transparence et de respect. L'autre pilier de cette relation est une approche collective des établissements, facilitée par la réorganisation en grappes qui a permis de mettre en avant des projets communs. Sur la base d'accords sur des objectifs précis, Korian fait en sorte d'utiliser au mieux les moyens alloués pour prendre en charge les personnes âgées. En 2008, le renouvellement d'une trentaine de conventions a ainsi permis d'améliorer les forfaits soins de façon significative pour répondre à l'augmentation des besoins de prestations médicales dans les EHPAD.

S'INTÉGRER DANS Les filiÈres

Un travail du même ordre a été réalisé pour améliorer l'intégration des établissements dans les filiÈres de soin, en s'organisant au sein des grappes pour intégrer les filiÈres gériatriques, psychiatriques, incluant l'hôpital et le privé, le domicile et la médecine de ville. En 2008, des outils ont été créés, avec

des engagements précis et des périodes d'évaluation pour contractualiser les relations avec les cliniques, avec les hôpitaux d'aigu, avec les médecins généralistes, etc., afin d'assurer une continuité de prise en charge. Dans le cadre du travail en grappes, les 4 cliniques que le Groupe gère dans la région caennaise ont ainsi mis en place, en avril 2008, un bureau commun des admissions pour mieux répondre aux besoins des établissements adresseurs. Le bureau commun assure l'orientation des patients en fonction de leurs pathologies et de leurs besoins. Il apporte également l'expertise des 4 cliniques en aidant les établissements adresseurs à orienter vers d'autres structures les patients qui ne peuvent être accueillis dans les cliniques du Groupe.

JOUER SON RÔLE DANS Les ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Comme cela avait été décidé, Korian a renforcé sa présence en 2008 dans les instances nationales, régionales et départementales des syndicats professionnels : Synerpa (Syndicat national des établissements et résidences privés pour les personnes âgées), FHP (Fédération de l'hospitalisation privée), CSSR (Confédération des établissements de soins de suite et de réadaptation) et UNCPSY-FHP (Union nationale des cliniques psychiatriques privées). Toutes les démarches effectuées en ce sens se sont soldées positivement.

Korian est représenté par sa présidente au bureau et au conseil d'administration du Synerpa, dispose de sièges dans trois délégations régionales et 15 bureaux départementaux, et siège dans les commissions soins et qualité, tarification, et sociale. Cette présence permet, entre autres, de suivre les campagnes

budgétaires, d'informer les établissements sur la tarification et d'apporter des éléments de comparaison sur le niveau de médicalisation. Représenté au conseil d'administration de la FHP et de la CSSR, Korian est aussi représenté dans six délégations régionales de la FHP et deux de la CSSR, et siège dans les commissions économique et sociale de la FHP. Korian participe ainsi de l'évolution de la profession et des tarifs, de la réorganisation au niveau régional, du plan de santé mentale, etc. Il participe à la réflexion sur l'intervention des internes dans les SSR et a pu se positionner par anticipation sur la T2A.

DÉVELOPPER UNE RELATION DE CONFIANCE avec Les ÉLUS

En développant son offre médico-sociale et sanitaire et en créant de nouveaux établissements dans diverses zones urbaines, Korian entend répondre aux besoins d'accueil et de soin des territoires. Aussi le Groupe travaille-t-il en étroite coopération avec les élus et les collectivités locales afin de s'assurer que ses futurs établissements s'insèrent au mieux dans leur environnement social et économique. L'établissement Korian - La Goélette qui a ouvert au début de l'année 2009 à Equeurdreville, dans la Manche, est ainsi né de la constatation formulée par la mairie d'un manque de places d'accueil en établissement pour personnes âgées dans l'ouest du Cotentin. La résidence Korian a par ailleurs signé une charte de partenariat avec l'EHPAD public existant, afin de permettre l'échange des bonnes pratiques et d'envisager de futures coopérations, par exemple dans le domaine de la formation. Sur l'ensemble des projets d'établissements que Korian développe actuellement, le Groupe veille à échanger avec l'ensemble des élus pour répondre au mieux aux besoins de la population locale.